

ORDRE DE RENVOI

(BILLS AUTRES QUE LES BILLS PRIVÉS)

LUNDI, le 31 mars 1924.

Ordonné, — Que la résolution suivante, adoptée par cette Chambre le jeudi 27 mars courant, soit comme suit:

“ Que suivant l’opinion de cette Chambre, considérant la faillite de la Home Bank et vu qu’il a été institué des poursuites et des enquêtes officielles ainsi qu’une Commission Royale, qui a été désignée pour enquêter sur les faits exposés dans la requête présentée par les déposants de cette banque et sur la situation des affaires de cette banque en général; et considérant qu’il sera possible d’obtenir pour fins documentaires les témoignages recueillis et à recueillir par les divers tribunaux, le comité spécial permanent des Banques et du Commerce devrait être chargé d’examiner les dispositions de la Loi des banques, en vue de recommander les modifications à la loi censées le mieux protéger les intérêts des déposants des banques en général et prévenir le retour de faillites similaires, à l’avenir. Le comité devrait également être chargé d’étudier le rapport de la Commission Royale, surtout dans ses relations avec l’état de choses actuel, et en vue de rechercher les moyens d’épargner des pertes aux déposants de la Home Bank.

Certifié.

W. B. NORTHRUP,
Greffier de la Chambre des Communes.

MARDI, 15 avril 1924.

Ordonné, — Que le nom de M. Ward soit substitué à celui de M. Forke au répertoire des membres du comité spécial permanent des Banques et du Commerce.

Certifié.

W. B. NORTHRUP,
Greffier de la Chambre des Communes.

MARDI, 6 mai 1924.

Ordonné, — Que le rapport du docteur Tory sur le crédit agricole, déposé sur le bureau de la Chambre, le 15 avril, soit renvoyé audit comité.

Certifié.

W. B. NORTHRUP,
Greffier de la Chambre des Communes.

MARDI, 13 mai 1924.

Ordonné, — Que le comité spécial permanent des Banques et du Commerce soit autorisé à faire imprimer au jour le jour, pour l’usage de ses membres et de ceux de la Chambre des Communes, ses délibérations de même que les témoignages qui peuvent être recueillis.

Certifié.

W. B. NORTHRUP,
Greffier de la Chambre des Communes.